



Compte rendu du conseil communautaire

25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le conseil communautaire, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président

Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy

Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD)

Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean-Marc

Absents non excusés : Néant

Assistent au conseil : Gilles BOICHON (DGS) –Cécile FAUVEL (Sce RH et Finances) - Fabien BECERRA (Sce Communication) – Marie-Ange GROSSE (secrétariat de Direction) - Monsieur Paul-Marie PINOLI (Comptable du Trésor public)

La séance du conseil communautaire débute à 17 h 30. Le Président de la communauté de communes Jean Paul CROIZIER procède à l'appel, il constate que le quorum est atteint.

Monsieur Daniel ARCHAMBAULT est désigné secrétaire de séance.

Le Président propose au conseil d'approuver le compte rendu du conseil du 12 mars 2020, celui-ci est approuvé avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier). Il informe les élus que la séance est enregistrée et que l'enregistrement audio sera mis en ligne sur le site internet de la collectivité [www//ccdraga.fr](http://ccdraga.fr)

Le Président déclare la séance ouverte et donne la parole à Monsieur Pierre Louis Rivier pour aborder la partie finances de l'ordre du jour.

Finances : Rapporteur Monsieur RIVIER Pierre Louis

1. Budget Principal – Approbation compte de gestion 2019

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion PRINCIPAL 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif PRINCIPAL 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

Le compte de gestion est approuvé avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

2. Budget Principal - Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Rivier, Vice-président indique que Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2019 du budget Principal, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget Principal de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	15 273 110,25	15 208 858,96	30 481 969,21
	Titres de recettes émis	6 610 400,50	12 676 296,55	19 286 697,05
	Réductions de titres	-	249 916,42	249 916,42
	Restes à réaliser	2 834 417,00		2 834 417,00
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	15 273 110,25	15 208 858,96	30 481 969,21
	Mandats émis	8 669 603,77	10 679 933,80	19 349 537,57
	Annulations de mandats	111 492,70	216 870,36	328 363,06
	Restes à réaliser	1 464 569,28		1 464 569,28
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	1 963 316,69	15 606,12
	Déficit	1 947 710,57	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	1 369 847,72	-	1 369 847,72
Déficit	-	-	-	

RESULTAT REPORTE	Excédent	-	2 509 058,96	2 231 615,15
	Déficit	277 443,81	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	4 472 375,65	3 617 068,99
	Déficit	855 306,66	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du budget Principal de la Communauté de Communes DRAGA et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du budget Principal est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Budget Principal

Le conseil communautaire,

- considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 472 375,65 €

-

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

07042 Code INSEE	cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche BUDGET PRINCIPAL	2019
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de membres exprimés :
 VOTES :
 Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 963 316.69
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 509 058.96
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 472 375.65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-2 225 154.38
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	1 369 847.72
Besoin de financement F. = D. + E.	855 306.66
AFFECTATION =C. = G. + H.	4 472 375.65
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	855 306.66
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 617 068.99
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

La délibération est adoptée avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

4. Budget Service des Eaux - Approbation Compte de Gestion 2019

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du service des Eaux 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du service des Eaux 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

Le compte de gestion est approuvé avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

5. Budget Service des Eaux - Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Rivier, Vice-président indique que Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2019 du budget du service des Eaux, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget du service des Eaux de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	4 846 359,73	1 160 000,00	6 006 359,73
	Titres de recettes émis	1 143 255,51	875 210,34	2 018 465,85
	Réductions de titres	-	55 520,00	55 520,00
	Restes à réaliser	2 242 300,00		2 242 300,00
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	4 846 359,73	1 160 000,00	6 006 359,73
	Mandats émis	1 434 992,14	683 382,84	2 118 374,98
	Annulations de mandats	84 450,84	3 366,12	87 816,96
	Restes à réaliser	2 256 931,89		2 256 931,89
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	139 673,62	-
	Déficit	207 285,79	-	67 612,17
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	14 631,89	-	14 631,89
RESULTAT REPORTE	Excédent	409 872,76	200 000,00	609 872,76
	Déficit	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	187 955,08	339 673,62	527 628,70
	Déficit	-	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du budget du service des Eaux de la Communauté de Communes DRAGA et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du budget du service des Eaux est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

6. Budget Assainissement Collectif - Approbation Compte de Gestion 2019

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du budget Assainissement 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du budget Assainissement 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

Le compte de gestion est approuvé avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

7. Budget Assainissement Collectif - Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Rivier, Vice-président indique que Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2019 du budget Assainissement, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget Assainissement de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 311 652,54	1 689 629,67	4 001 282,21
	Titres de recettes émis	579 869,11	787 270,35	1 367 139,46
	Réductions de titres	-	1 200,00	1 200,00
	Restes à réaliser	145 950,00		145 950,00
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	2 311 652,54	1 689 629,67	4 001 282,21
	Mandats émis	901 225,18	466 302,86	1 367 528,04
	Annulations de mandats	72 023,25	13 253,67	85 276,92
	Restes à réaliser	468 758,79		468 758,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	333 021,16	83 688,34
	Déficit	249 332,82	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
Déficit	322 808,79	-	322 808,79	
RESULTAT REPORTE	Excédent	391 722,87	849 629,67	1 241 352,54
	Déficit	-	-	-

RESULTAT CUMULE	Excédent	-	1 182 650,83	1 002 232,09
	Déficit	180 418,74	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du budget assainissement et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du budget Assainissement est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

8. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget Assainissement Collectif

Le conseil communautaire,

- **considérant** que le compte administratif a fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 182 650,83 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

07042
Code INSEE

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de membres exprimés :

VOTES :

Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	333 021,16
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	849 629,67
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 182 650.83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	142 390,05
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-322 808,79
Besoin de financement = e + f	180 418.74
AFFECTATION (2) = d.	1 182 650.83
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	180 418.74
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 002 232.09
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

La délibération est approuvée avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

9. Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Approbation Compte de Gestion 2019

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du SPANC 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

Le compte de gestion est approuvé avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

10. Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Rivier, Vice-président indique que Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	44 700,00	52 300,00	97 000,00
	Titres de recettes émis	33 000,00	50 460,00	83 460,00
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	-		-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	44 700,00	52 300,00	97 000,00
	Mandats émis	33 000,00	46 050,29	79 050,29
	Annulations de mandats	-	-	-
	Restes à réaliser	-		-
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	4 409,71	4 409,71
	Déficit	-	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	4 409,71	4 409,71
	Déficit	-	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

11. Budget SIPAZAI Banc Rouge - Approbation Compte de Gestion 2019

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du SIPAZAI / Banc Rouge 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du SIPAZAI Banc Rouge 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

Le compte de gestion est approuvé avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

12. Approbation du compte administratif 2019- Budget SIPAZAI

Monsieur Rivier, Vice-président indique que Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2019 du Sipazai / Banc Rouge, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget du Sipazai / Banc Rouge de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	156 310,33	303 524,17	459 834,50
	Titres de recettes émis	22 067,50	5 993,00	28 060,50
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	156 310,33	303 524,17	459 834,50
	Mandats émis	9 345,95	57 155,46	66 501,41
	Annulations de mandats	-	5 769,39	5 769,39
	Restes à réaliser	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	12 721,55	-	-
	Déficit	-	45 393,07	32 671,52
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-

RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	76 889,33	101 913,84	178 803,17
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	64 167,78	147 306,91	211 474,69

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du Sipazai / Banc Rouge et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du Sipazai / Banc Rouge est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

13. Budget Zone d'activité Bellieure - Approbation Compte de Gestion 2019

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion de la zone d'activité de Bellieure 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif de la zone d'activité de Bellieure 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

Le compte de gestion est approuvé avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

14. Budget ZA Bellieure - Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Rivier, Vice-président indique que Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2019 de la zone d'activité de Bellieure, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget de la zone d'activité de Bellieure de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	542 662,24	553 962,24	1 096 624,48
	Titres de recettes émis	265 681,12	273 361,12	539 042,24
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	542 662,24	553 962,24	1 096 624,48
	Mandats émis	273 361,12	273 361,12	546 722,24
	Annulations de mandats	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-

	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	Déficit	7 680,00	-	7 680,00
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	265 681,12	-	265 681,12
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	273 361,12	-	273 361,12

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 de la zone d'activité de Bellieure et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 de la zone d'activité de Bellieure est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

15. Budget Principal - Approbation du budget supplémentaire 2020

Monsieur Rivier, Vice-Président, propose d'approuver le budget supplémentaire 2020 Principal qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 618 468,99 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 4 571 723,66 €

Le conseil communautaire approuve avec 34 voix pour et 1 contre le budget supplémentaire du budget principal.

16. Budget Service des Eaux - Approbation du budget supplémentaire 2020

Monsieur Rivier, Vice-Président, propose d'approuver le budget supplémentaire 2020 du service des Eaux qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 259 673,62 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 865 750,59 €

Le conseil communautaire approuve avec 34 voix pour et 1 contre le budget supplémentaire du budget Service des Eaux

17. Budget Assainissement Collectif - Approbation du budget supplémentaire 2020

Monsieur Rivier, Vice-Président, propose d'approuver le budget supplémentaire 2020 Assainissement collectif qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 927 132,09 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 344 680,88 €

Le conseil communautaire approuve avec 34 voix pour et 1 contre le budget supplémentaire du budget Assainissement collectif

18. Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Approbation du budget supplémentaire 2020

Monsieur Rivier, Vice-Président, propose d'approuver le budget supplémentaire 2020 Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 4 409,71 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 0,00 €

Le conseil communautaire approuve avec 34 voix pour et 1 contre le budget supplémentaire du SPANC

19. Budget SIPAZAI Banc rouge - Approbation du budget supplémentaire 2020

Monsieur Rivier, Vice-Président, propose d'approuver le budget supplémentaire 2020 SIPAZAI Banc rouge qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 223 784,69 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 76 467,78 €

Le conseil communautaire approuve avec 34 voix pour et 1 contre le budget supplémentaire du budget ZA Sipazai /Banc Rouge

20. Budget de la Zone d'Activité Bellieure - Approbation du budget supplémentaire 2020

Monsieur Rivier, Vice-Président, propose d'approuver le budget supplémentaire 2020 de la Zone d'Activité Bellieure qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 546 742,24 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 546 732,24 €

Le conseil communautaire approuve avec 34 voix pour et 1 contre le budget supplémentaire du budget ZA Bellieure

21. Vote des TAUX de fiscalité

Monsieur Rivier rappelle que les recettes fiscales prévues dans le cadre du budget primitif 2020 ont été calculées sur la base d'une augmentation des taux de fiscalité, nécessaire pour faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et considérant la volonté de conserver un taux d'épargne supérieur à 5%.

Il indique que compte tenu de l'impact du confinement sur l'activité économique et les difficultés rencontrées par les entreprises et la population du territoire, il est proposé de renoncer à l'augmentation des taux de fiscalité envisagée en mars 2020. Cela représente un manque à gagner pour la collectivité de près de 180 000 € pour l'année 2020.

Monsieur Rivier, Vice-Président en charge des finances propose de voter pour 2020 les taux d'imposition présentés ci-dessous (inchangés depuis 2016) :

	Bases	Taux	Produit attendu
Cotisation foncière d'entreprise	8 688 000	28,93%	2 513 438
Foncier Bâti	21 259 000	1,40%	297 626
Foncier Non Bâti	552 200	5,81%	32 083
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères	17 209 875	13,86%	2 385 289

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les taux ci-dessus.

Eau Assainissement : Rapporteur Daniel ARCHAMBAULT

22. Alimentation en Eau Potable - Rapport du Délégué de l'eau 2019

Monsieur ARCHAMBAULT présente le rapport du délégué du service public d'alimentation en eau potable - société VEOLIA Eau - sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport annuel présenté.

23. Assainissement collectif – Rapports des Délégués de l'assainissement collectif 2019

Monsieur ARCHAMBAULT présente les rapports des délégués SAUR et VEOLIA et indique que sur l'année 2019, le service public de l'assainissement collectif a été délégué au travers de différents contrats de concession sur le territoire de la Communauté de Communes selon le détail suivant :

Communes	Exercice 2019
Bidon	SAUR Contrat de délégation du 1 ^{er} juillet 2018
Bourg-Saint-Andéol	
Gras	
Saint-Just-d'Ardèche	
Saint-Martin-d'Ardèche	
SIVU cité du Barrage	
Saint Montan	
Viviers	
Larnas	SAUR Délégation jusqu'au 30 juin 2021
Saint-Marcel-d'Ardèche	VEOLIA Délégation jusqu'au 31 décembre 2022

Le conseil communautaire à l'unanimité prend acte de la présentation des rapports annuels présentés.

Gestion des déchets : Rapporteur Monsieur Roland RIEU

24. Gestion des déchets - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019

Monsieur Rieu présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019

Le conseil communautaire à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport annuel présenté.

Tourisme : Rapporteur Monsieur BOULAY Marc

25. Demande de renouvellement de classement de l'Office de tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

Monsieur BOULAY indique que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I ou II suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre de l'économie et des finances

Ces critères sont déclinés en 9 chapitres :

- ✓ L'office de tourisme est accessible et accueillant
- ✓ Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention,
- ✓ L'information est accessible à la clientèle étrangère
- ✓ L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour
- ✓ Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés
- ✓ L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès
- ✓ L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission
- ✓ L'office de tourisme assure un recueil statistique
- ✓ L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale

Monsieur Boulay précise :

- qu'il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,
- que ce classement est prononcé pour cinq ans,
- que l'Office de tourisme déposera un dossier de classement en catégorie 1 auprès de la Préfecture de l'Ardèche.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de solliciter auprès du Préfet de l'Ardèche le classement de l'Office de Tourisme Du Rhône aux gorges de l'Ardèche en catégorie 1

Administration Générale : Rapporteur Monsieur CROIZIER Jean Paul

26. Création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours Emploi Compétences

Monsieur CROIZIER explique que La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Il précise que :

- ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 35 % sur 26h/hebdomadaire.
- Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.
- La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 1 an et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Sous la responsabilité du Directeur du Pôle Environnement, les missions exercées seront suivantes :
 - Travaux de débroussaillage, nettoyage, maçonnerie, peinture, plomberie....
 - Manutentions diverses : aménagement de locaux, transport de matériel...
 - Intervention sur les bacs et colonnes de tri
 - Remplacement occasionnel sur le poste de gardien de déchetterie :
 - Accueillir le public, orienter et expliquer les règles du tri des déchets
 - Contrôler et assurer le tri des déchets
 - Suivre le remplissage et la gestion des enlèvements des bennes
 - Veiller au respect des règles de sûreté, d'hygiène et de sécurité
 - Entretien du site,
- Durée du contrat : 1 an
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC +5%,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat ou la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve la proposition ci-dessus.

Questions diverses

- Présentation du tableau de recensement des décisions du Président dans le cadre de sa délégation.
- Information sur la mise à disposition d'un agent sur la commune de Viviers à l'occasion des élections municipales.